

Ouagadougou, le 26 DEC 2017

N° 2017-026-120/MESRSI/SG/DRH

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

COMMUNIQUE

Il est ouvert au titre de l'année 2017, un recrutement complémentaire de vingt (20) Assistants au profit des Institutions publiques d'Enseignement supérieur du Burkina Faso.

Les postes se répartissent comme suit :

1- UNIVERSITE OUAGA I Pr JOSEPH KI-ZERBO

N° d'ordre	Disciplines	Spécialité	Nombre de postes
01	Chimie	Chimie Organique	01
02	Etudes anglophones	Linguistique britannique	01
03	Etudes anglophones	Linguistique anglaise	01
04	Traduction Interprétariat	Traductologie langues nationales	01
05	Sociologie	Sociologie	01
06	Gestion	Gestion	01
07	Psychologie	Psychologie de l'éducation	01
TOTAL			07

2- UNIVERSITE OUAGA II

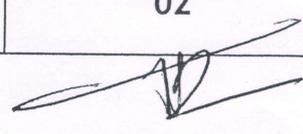
N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Santé publique	gestion des établissements de santé	01
02	Sciences de gestion	Gestion	01
TOTAL			02

3- UNIVERSITE Norbert ZONGO

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Biochimie-microbiologie-virologie	Biochimie-microbiologie-virologie	01
02	Physique	Physique	01
TOTAL			02

4- UNIVERSITE NAZI BONI

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Chimie	Chimie	01
02	Sociologie ou Anthropologie	Sociologie ou Anthropologie	01
TOTAL			02



5- UNIVERSITE DE FADA N'GOURMA

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Génie Civil	Bâtiment et Travaux Publics	01
02	Génie mécanique	Modélisation-Computing / Mécanique des solides et fluides	01
03	Sciences Environnementales	Hydrogéologie / Pollution des Eaux souterraines	01
04	Informatique	Réseaux informatiques et télécommunication	01
TOTAL			04

6- UNIVERSITE DE OUAHIGOUYA

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Géographie	Géographie	01
02	Agroalimentaire	Technologie alimentaire ou génie biologique agroalimentaire	01
TOTAL			02

7- INSTITUT DES SCIENCES

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Chimie	Chimie minérale	01
TOTAL			01

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature audit recrutement, les candidats des deux (02) sexes, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante-cinq (45) ans au plus au 31 décembre 2017, non atteints de surdité ou de bégaiement, titulaires d'un doctorat/PhD et remplissant les conditions d'aptitudes physique et mentale pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les fonctionnaires âgés d'au plus quarante-cinq (45) ans au 31 décembre 2017 et remplissant les conditions de diplôme, sont autorisés à prendre part audit recrutement.

Les demandes de candidature sont adressées à Monsieur le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale S/C du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation et seront reçues aux périodes, jours, heures et lieu ci-après :

- Période : du 28 décembre 2017 au 08 janvier 2018 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Lieu de réception : Direction des Ressources humaines du Ministère de L'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, au rez-de-chaussée, par les fenêtres de la porte N°6.

Les candidats qui n'ont pas réussi au précédent recrutement, peuvent se rendre au lieu de dépôt, du 27 décembre 2017 au 06 janvier 2018, pour récupérer leurs dossiers. Ceux qui voudront, pourront actualiser leur dossier et postuler de nouveau sans payer les frais de dépôt du dossier.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers doivent contenir les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA, datée et signée du candidat et comportant son adresse exacte (e-mail bien lisible et numéro de téléphone) ;
- la fiche de notification des choix par ordre de préférence (à retirer sur place et à remplir en respectant l'intitulé exact de la discipline demandée) ;
- un exemplaire de la thèse;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- un casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- une copie légalisée de l'attestation de SND ou de la dispense du SND s'il y a lieu ;
- un curriculum vitae daté et signé du candidat ;
- toute autre pièce qui pourrait justifier les éléments du CV (Attestation ou certificat de stage, de participation à des ateliers ou conférences de formation, de travail, etc.) ;
- un exemplaire des productions scientifiques dûment reliés s'il y a lieu ;
- une copie de la quittance de paiement des frais de dépôt des dossiers à prendre dans l'institution du premier choix ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une copie certifiée conforme des diplômes universitaires (Baccalauréat y compris) ou des attestations en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre visite timbré à 300 francs CFA attestant que le candidat n'est pas atteint de surdité ou de bégaiement délivré par un médecin pour les candidats aux postes d'assistants ;
- la dernière situation administrative pour les fonctionnaires.
-

Aucun dossier incomplet ou ne respectant pas les conditions ci-dessus citées ne sera retenu pour la suite du processus de recrutement.

Le recrutement comporte une phase d'instruction des dossiers et une phase d'entretien oral. L'instruction du dossier compte pour 70% et l'entretien pour 30% de la note finale à attribuer au candidat.

Les candidats à un premier emploi dans la fonction publique sont informés qu'à l'issue de l'admission, ils seront intégrés en qualité de fonctionnaires pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion et mis à disposition dans les institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche pour lesquelles ils auront postulé.

Les fonctionnaires admis seront détachés dans les institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche pour lesquelles ils auront postulé.

L'intégration ou le détachement prendra effet pour compter du 1^{er} février 2018.

Les lieux et dates du déroulement des entretiens oraux seront communiqués ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,

Le Secrétaire général



Pr Tanga Pierre ZOUNGRANA
Officier de l'Ordre National